INFORMATIONS ET INSCRIPTION

Le concours suivant est une manche du championnat de France streetfishing challenger ouvert à tous.
Afin de pouvoir prévoir les lots, petits déjeuners et repas, merci de bien remplir votre dossier d'inscription et de le renvoyer par courrier postal à l'adresse indiquée avec le chèque au montant de l'inscription à l'ordre « association des stagiaires moniteur guide pêche de Caulnes (ASMGP) ».
Tout dossier d'inscription qui n'est pas rempli correctement ne sera pas accepté. Les 30 premiers dossiers seront inscrits, les suivants seront sur liste d'attente et traités dans l'ordre d'arrivée.
L'inscription comprend le petit déjeuner offert, s'ajoutera le repas du midi et la licence.
Le règlement est celui présent sur le site de la FFPS streetfishing, merci de bien le consulter et d'en accepter les conditions.

Le montant de l'inscription est de 30€ pour les équipes adultes. Auquel se rajoute la licence évènementielle (10€) par pécheur pour ceux qui ne la possèdent pas, et le montant du repas de 10 € par pêcheurs (Repas non obligatoire).

Ci-dessous vous trouverez quelques bases du règlement, le complet reste à consulter impérativement sur le site FFPS.

Le concours est par équipe de deux pécheurs. La mesure et validation des poissons se fera grâce à l'application FISHFRIENDER
Un téléphone portable est nécessaire pour prendre les photos validant les poissons et leur mesure, ainsi que pour envoyer un sms à l'arbitre lors de la prise d'un poisson maillé ou prévenir l'organisation.

Les arbitres officiels seront disponibles sur le parcours pour vous aider.
En aucun cas, les deux pécheurs binômes ne devront se perdre de vue

Les épreuves officielles se déroulent uniquement à pied et sans aucune aide extérieure, seul une aide verbale pourra être tolérée.

L'écho-sondeur est autorisé.

Seule la pêche aux leurres artificiels est autorisée.

La pêche à la mouche artificielle est interdite sous toutes ses formes ainsi que tous les appâts naturels vivants, organiques ou autres.

Les leurres seront équipés d'hameçons simples, doubles ou triples avec un maximum de 2 hameçons en accord avec la réglementation locale. Une canne peut être équipée de deux leurres ou plus, mais il ne pourra pas y avoir plus de deux hameçons. Les concurrents sont vivement incités à recourir à l'emploi d'hameçons simples sur leurs leurres en remplacement des triples et à écraser les ardillons ou bien utiliser des hameçons sans ardillons.

Les formes, matériaux, dimensions, etc. des moulinets, lignes, hameçons et ustensiles employés pour la compétition, seront libres, mais ils devront s'ajuster à la législation française en matière de pêche. Les cannes sont limitées à une longueur de 9 pieds ou 2,74 mètres. Les pêcheurs veilleront en toutes circonstances à adopter un comportement respectueux envers le milieu, la faune, la flore et la population, afin de véhiculer une image positive de notre sport. Ils adopteront un comportement responsable visant à préserver intacte l'intégrité physique de leurs prises.

En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne et un moulinet. Cependant, les concurrents peuvent disposer de plusieurs cannes montées pendant l'épreuve. L'action de pêche doit être effective uniquement avec la canne tenue en main et non canne posée et le leurre dans l'eau.

L'utilisation d'une épuisette est autorisée et fortement conseillée pour sortir un poisson de l'eau. Les épuisettes et bourriches à mailles métalliques ou nouées sont interdites en raison de leur caractère abrasif vis à vis du poisson.

Les « fish-grip » ou « pinces à poissons » sont interdits.

Les gaffes sont interdites.

L'utilisation d'attractants, arômes, huiles est autorisée uniquement pour imprégner les leurres. Tous types d'amorces, amorçages, pâtes, huiles, arômes naturels ou artificiels déversés dans l'eau ou imprégner sur autre chose que sur le leurre dans le but d'attirer le poisson sont interdits.

L'usage d'oreillettes et de téléphones portables sont permis aux pêcheurs pendant la compétition.

Un appareil photo ou un téléphone portable est nécessaire pour prendre les photos validant les poissons et leur mesure, ainsi qu'un téléphone portable pour envoyer un sms à l'arbitre lors de la prise d'un poisson maillé ou prévenir l'organisation. Une dérogation sera accordée sur les épreuves où il y aura présence de commissaires.

Le harponnage volontaire du poisson est interdit.

La pêche ne peut pas se faire en dehors des zones de la compétition.

Le concours est en « no-kill » toute les prises devront être remise à l'eau.

Toute prise non remise à l'eau ou morte lors de celle-ci ne sera pas comptabilisé et entraînera la disqualification sans préavis.

Le calcul des prises sera celui de la FFPS streetfishing.

Déroulement de la journée

7h30: accueil des compétiteurs **obligatoire**
8h15 : briefing **obligatoire** sur le déroulement de la journée et la réglementation
8h45 : départ de la manche 1
11h45 : fin de la manche 1
12h00: pause déjeuné
13h00: briefing **obligatoire**
13h15: départ de la manche 2
16h15 : fin de la manche 2
17h15 : publication des résultats
17h30 : remise des prix fin de l'évènement

Plan du site de rendez-vous :

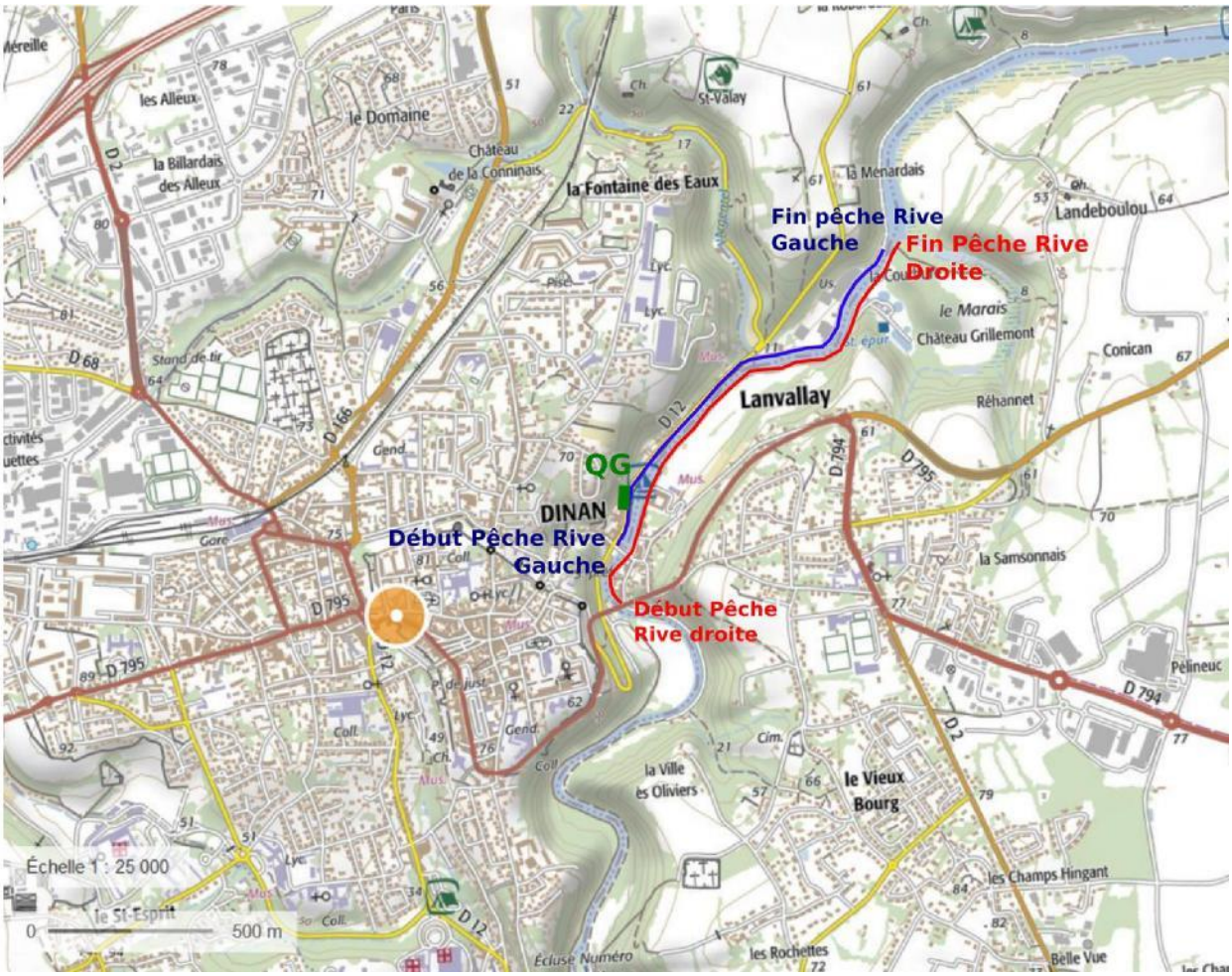

INSCRIPTION DU STREET FISHING

Lieu	: Port de Dinan (22
Date	26/01/2020
Organisateur	A.S.M.G.P Association Des Stagiaires Moniteurs Guides de Pêche de Caulnes
Téléphone	**06.78.62.61.67**
Ordre paiement	A.S.M.G.P
Prix de l'inscription équipe	**30 €**
Prix de la licence par personne	**10€/pêcheurs**
Nombre de compétiteurs maximum	**60 personnes**
Prix de l'inscription repas (Repas non obligatoire)	**10€/pêcheurs**

	COMPETITEUR 1	**COMPETITEUR 2**
NOM		
PRENOM		
ADRESSE COMPLETE		
N° TELEPHONE		
EMAIL		
DATE NAISSANCE		
CLUB AFFILIE		
REGION COMPETITION		
N°LICENCE		
LICENCE EVENEMENTIELLE	☐	☐
COMMISSION FFPS		
SPONSORS		
REPAS	☐	☐

En m'inscrivant je reconnais avoir pris connaissance du règlement sportif de la F.F.P.S/Carnassier et en accepter les conditions.
Pour les participants Challenger, toutes personnes prenant une licence évènementielle devra remplir le certificat médical ci-joint.
Pour les participants mineurs, l'inscription devra obligatoirement être accompagnée d'une autorisation parentale pour la participation et une autorisation pour le transport par les secours en cas d'accident.
J'accepte également l'utilisation des données ci-dessus et cède mon droit à l'image aux organisateurs ainsi qu'à la F.F.P.S/Carnassier.
Votre inscription vous sera confirmée par mail.
Merci de retourner la présente fiche d'inscription, signée et accompagnée du chèque correspondant à l'inscription désirée (avec ou sans repas) à l'ordre de « A.S.M.G.P » à l'adresse suivante :

A.S.M.G.P. au C.F.P.P.A. de Caulnes
126, rue de Dinan
22350 Caulnes

Date : Signature :